

D'après Cerfa. N° 11580*02	Reçu dons Articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts	à remplir par l'association: N° d'ordre du reçu <input type="text"/>
-------------------------------	---	--

BENEFICIAIRE DES VERSEMENTS

Compagnie de la Tour Brunehaut
 Association à caractère culturel - Référence préfecture: 0527414N/0822005550
 Adresse: Mairie - 82800 Bruniquel

Objet: *Promouvoir le théâtre musical et lyrique - Sensibiliser le public au répertoire lyrique - Dispenser une formation dans les domaines liés à la scène et au chant - Contribuer à la cohésion et à la mixité sociale en organisant le Festival des Châteaux de Bruniquel en été.*

Organisme d'intérêt général
 ayant pour activité principale l'organisation du Festival des Châteaux de Bruniquel

DONATEUR

En lettres capitales

Nom de l'Entreprise

SIRET

Adresse:

Code Postal:

Commune

Taux de réduction d'impôt - PARTICULIER: 66% de la somme versée dans la limite de 20% du revenu imposable.

Taux de réduction d'impôt - ENTREPRISES: 60% de la somme versée la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu, au titre des versements ouvrant droit à une réduction d'impôt, la somme : €

Somme en toutes lettres (en euros):

Date du paiement: / / 20.....

Mode de versement Chèque Virement

Date : / / 20.....

*Cachet de l'association et
signature de son représentant
obligatoires*

Vos coordonnées téléphoniques: